

LE MANDRÉEN

Journal municipal d'information - Juillet/Août 2013 - n° 183



TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Le 30 juin 2013 fut officiellement signée la charte de jumelage entre les communes de Saint Mandrier et de Procida (Italie).

Extraits :

« Considérant les liens qui unissent les communes de Saint-Mandrier sur mer et de Procida à travers leurs racines généalogiques communes, leurs similitudes géographiques, leurs cultures maritimes similaires, et leurs coutumes et traditions identiques »... « Les villes de Saint-Mandrier sur mer et de Procida, acteurs européens convaincus, formulent le vœu d'entretenir des relations amicales au travers de diverses rencontres de leurs habitants et des représentants officiels. Dans l'intention de renforcer les contacts déjà établis, de favoriser la compréhension entre les populations de Saint Mandrier sur mer et de Procida, les maires des deux villes s'engagent à encourager les échanges en tous domaines et ceci d'un commun accord. Les villes soutiendront et coordonneront les rencontres et les projets, notamment culturels et linguistiques entre les écoles, et entre les associations dédiées aux coutumes, aux initiatives historiques, culturelles et folkloriques. Un comité de jumelage composé à parité par des délégués des deux communes sera chargé d'animer et de faire vivre ce jumelage ».

Afin d'ancrer ce jumelage dans l'histoire et le patrimoine mandréen, la nouvelle placette rue Frédéric Mistral porte désormais le nom de « Placette de Procida », conformément à la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2013.

Je crois sincèrement qu'au-delà des aspects formels et du caractère officiel des jumelages, les liens historiques qui unissent nos deux communes contribueront à développer une amitié sincère entre mandréens et procidani qui auront aussi la volonté d'assurer la pérennité de ces relations pour les générations actuelles et futures.

Enfin, je souhaiterais que ce jumelage nous serve d'exemple et qu'à travers lui, nous puissions affirmer que Saint-Mandrier est bien une terre d'accueil. Elle l'a été au début de son histoire avec Mandrianus et Flavius, puis avec tous ceux qui, après un passage dans la marine, ont décidé de s'établir chez nous, avec les rapatriés d'Afrique du Nord, et demain avec tous ceux qui choisiront de s'y établir parce qu'ils considèrent que notre commune a une qualité de vie exceptionnelle.

Gilles VINCENT,
Maire,
Conseiller Général

EDITO

Page 2	EDITO
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement
Page 6	Libre Expression
Page 7	Jeunesse - Sports - Associations
Page 8	Culture-Associations

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION
DISPONIBLE SUR WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : VIRGINIE CARRE

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE - LYDIA FOURNIE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

RENÉ PAYS EST DÉCÉDÉ LE 2 JUIN À L'ÂGE DE 94 ANS

Originaire de Roanne, René PAYS s'était fixé à Saint-Mandrier où il avait épousé Adèle BONNAFFOUX.

Recruté à la mairie en 1954 comme garde-champêtre, il avait terminé sa carrière municipale en 1977 au grade de brigadier chef principal. Décoré de la médaille d'argent de la ville et de la médaille d'honneur de la police à l'occasion de son départ à la retraite, le Maire avait dit à l'époque :

« c'est un excellent chef de service qui n'a qu'un seul tort... celui de nous quitter. »

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

AGENDA



Programmes disponibles dans tous les points d'accueil de la ville.

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES

PLANAISE Cassandra	04/05/2013
MATHIEU Paul	19/05/2013
VINCENT Gabin	08/06/2013

MARIAGES

Amandine CAMPOLO – Sébastien MILLOT	01/06/2013
Sophie FLORCZYK – Yann RUYSSSEN	01/06/2013
Marion BIANCO – Jérémie REA	01/06/2013
Patricia LÓPEZ – Claude FENOUIL	08/06/2013
Caroline MERLE – Aurélien CAPRILE	08/06/2013

DECES

JOBERT Veuve GIUSTI Madeleine	16/05/2013	92 ans
VALLÉE Epouse LELASSEUX Monique	19/05/2013	70 ans
RIZZOLI Jacques	23/05/2013	80 ans
CLÉRY Veuve MAYEUR Marie Thérèse	24/05/2013	92 ans
THOMAS Epouse ALVAREZ Gisèle	25/05/2013	82 ans
TRANCHARD Bernard	25/05/2013	92 ans
BERGERARD Lucien	04/06/2013	86 ans
CLAUDEL Fernand	13/06/2013	92 ans

PERMANENCE COMMUNALE
Elle est assurée 7j./7, de 18 h à 8 h par un agent de la Police municipale au 06.75.56.02.17
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

INFO ÉNERGIE

L'ÉCOGESTE DU MOIS

Éteindre son ordinateur, ne pas gaspiller le papier... Tous les gestes de la vie quotidienne pour réduire les consommations d'énergie et les déchets s'appliquent aussi au travail.

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Actualités Municipales

VIE PATRIOTIQUE

Dimanche 14 juillet 2013 : Fête Nationale

- 10 h 30 : Office religieux en présence des drapeaux
- 11 h 20 : Cérémonie au monument aux morts
Vin d'honneur offert par la municipalité

Mardi 27 août 2013 : Commémoration de la libération de Saint-Mandrier

- 17 h 00 : Défilé de véhicules militaires d'époque sur le front de mer au Pin Rolland
 - 17 h 30 : Défilé des véhicules autour du port au village, puis exposition statique place des Résistants
 - 18 h 20 : Rassemblement des participants sur le parvis de l'Hôtel de Ville
Défilé vers le monument aux morts
 - 18 h 30 : Cérémonie
Vin d'honneur offert par la municipalité
 - 19 h 30 : Défilé des véhicules autour du port et départ vers la Seyne sur Mer
- Mandréennes, mandréens et amis vacanciers, venez nombreux pour partager ces moments de recueillement et de convivialité.



Jean KUHLMANN
Conseiller Municipal
Correspondant Défense
délégué aux Associations
et Cérémonies patriotiques

ADDITIF AU BUDGET COMMUNAL - LES RECETTES FISCALES

Observations sur l'évolution des taxes « ménages » (taxe d'habitation et taxe foncière) de 2001 à 2013

Tout d'abord et pour éviter toute confusion, il convient de dissocier la recette fiscale de la commune du montant des taxes « ménages » payées par le contribuable mandréen. La recette fiscale de la commune a augmenté de 35 % depuis 2001 (12 années budgétaires) et c'est tant mieux pour le budget communal.

Elle est composée :

- des impôts ménages (Taxe d'Habitation + Taxe Foncier Bâti)
- des impôts fonciers réglés par les différentes structures (CCIV pour les ports, centre de vacances Vert Bois, Maeva, Parc d'Activité Marine « ex BAN » etc. ...)

Les impôts « ménages » (TH et TFB) :

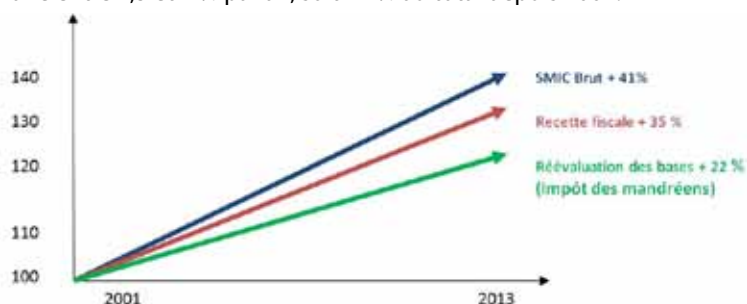
Les montants de TH et TFB sont le résultat de la multiplication d'une base par un taux.

$$\begin{array}{ccc} \text{Base d'imposition} & \times & \text{Taux communal} & = & \text{IMPÔT} \\ \downarrow & & \downarrow & & \downarrow \\ + 22 \% & & \text{Fixé} & & + 22 \% \\ \text{par l'Etat} & & \text{depuis 2002} & & \\ \text{depuis 2001} & & & & \end{array}$$

La base de ces deux taxes calculées par les services fiscaux est la valeur locative du logement qui apparaît sur le rôle d'imposition. Elle est divisée par 2 pour la taxe foncière.

Evolution des valeurs locatives (base d'imposition) :

- Chaque année, la loi de finances de l'Etat fixe le taux de réévaluation de ces bases (pour 2013 c'est 1,8 %). Depuis 2001, cette réévaluation a varié entre 1,5 et 2 % par an, soit 22 % au total depuis 2001.



- Toute modification en amélioration ou extension du patrimoine immobilier entraîne une réévaluation de la base d'imposition et donc une augmentation de l'impôt et de la recette fiscale de la commune.

En conclusion : si la recette fiscale totale de la commune a augmenté de 35 % depuis 2001, c'est bien dû à des causes exogènes, indépendantes de la volonté municipale (loi de finance + 22 %, amélioration et extension de l'habitat, augmentation des constructions, compensations de l'Etat pour le restant). Dans la formule de calcul de l'impôt, le taux multiplicateur voté par la commune n'a pas changé depuis 11 ans.

MAINTIEN DES TAUX PAR LA COMMUNE DEPUIS 2002



En toutes choses égales par ailleurs, il faut considérer l'évolution du prix de l'immobilier + 163 % depuis 2001, sans compter le prix moyen au m² à Saint-Mandrier estimé à 4 000 € par rapport à La Seyne et Toulon (environ 3 000 €/m²).

La forte pression immobilière à Saint-Mandrier est la conséquence du milieu environnemental de qualité dans lequel baigne notre commune avec un statut de presqu'île de charme qu'elle a largement mérité.

Enfin, dans un souci de bonne gestion et grâce aux efforts de tri des mandréens, la commune a diminué cette année la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères de 3 %.

Alain BALLESTER
1^{er} Adjoint

Actualités Municipales

FEUX DE FORÊT

Notre commune a été trop souvent sinistrée par les feux de forêts (imprudence ou malveillance). De ce fait, nous mettons tout en œuvre pour prévenir ces catastrophes.

Depuis quelque temps, nous élaborons notre Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) qui permet d'être le plus efficace possible en cas de catastrophe : feux de forêt, aléas climatiques (tempêtes, inondations...) mouvements de terrains (glissement de sols, chutes de blocs...) et risques technologiques (transports de matières dangereuses, site SEVESO...).

En juin, 2 exercices, l'un qui a simulé une pollution maritime et l'autre un feu de forêt, ont permis de tester notre nouveau dispositif qui s'est avéré très efficace. Ces exercices ont permis de mettre en œuvre et de coordonner les divers moyens d'intervention, sapeurs pompiers, préfecture, police, bénévole du CCFF et de mutualiser les moyens des communes environnantes en déclenchant le Plan Intercommunal de Sauvegarde (P.I.C.S.).



sapeurs pompiers, police, membre du CCFF, ou appel de notre centrale téléphonique si vous êtes inscrit sur la liste de diffusion d'urgence.

Votre habitation, réglementairement débroussaillée, est votre meilleure protection. Le **confinement** reste la règle recommandée par les sapeurs pompiers. **L'évacuation devient une exception.**

Pendant cette période estivale, il est important de rappeler quelques règles de prudence :

- Ne pas faire de feu ni fumer dans les zones boisées.
- L'utilisation de feux de cuisson (barbecue) est réglementée (se renseigner en Mairie).

Si un incendie se déclare non loin de votre habitation, ne pas fuir, restez chez vous :

- Ouvrez le portail.
- Fermez les bouteilles de gaz et si possible les immerger dans une baignoire ou piscine.
- Fermez volets fenêtres et portes, si possible les arroser.
- Occultez les aérations avec des linges humides.
- Rentez les tuyaux d'arrosage qui vont être utiles après le passage du feu pour éteindre les foyers résiduels.
- Attendez les instructions qui vous seront communiquées par voiture "sono",

Bernard LHOMME

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité

L'ERMITAGE (SUITE)

La façade de la ferme vient d'être terminée et bientôt commenceront les travaux sur la maison de maître. Depuis plus de quinze jours, vous avez pu voir que des plantations d'arbres fruitiers ont été réa-



lisées sur la partie réservée à la vigne. Plusieurs amandiers, jujubiers, pruniers, pêchers, figuiers trônent fièrement dans la propriété.

Le Maire,



APPEL DU 18 JUIN

Comme les mandréens ont pu le constater, nous avons assisté à une très belle prise d'armes commandée par le Commandant Peilliard qui nous quittera fin juillet mais qui nous fera l'honneur de commander la cérémonie du 14 juillet.



Les élus de la majorité étaient nombreux pour marquer leur présence. Il est regrettable que les élus d'opposition n'aient pas souhaité participer à cette cérémonie qui est un bel exemple du lien armée-nation, surtout dans notre presqu'île.

Le Maire

GARAGE À VÉLO À L'OFFICE DE TOURISME

De nouveaux garages à vélo sont en cours d'installation à proximité des embarcadères et de l'échangeur de bus du Pin Rolland. Ils permettront de développer l'intermodalité vélo-transport en commun tout en laissant son vélo en sécurité.



SANS HUILE DE PALME !

La société KROK CAN, en partenariat avec la commune, démarcha les restaurateurs de la presqu'île en vue d'assurer la collecte de leurs huiles de fritures usagées. Ces huiles, après recyclage, seront utilisées comme combustible pour le chauffage des écoles de la commune voisine de Six-Fours. Les huiles de palme sont exclues de ce procédé.

Plus de la moitié des commerçants ont déjà répondu favorablement. Vous les reconnaîtrez facilement au logo apposé en devanture attestant l'engagement d'une cuisine exempte d'huile de palme.



JE TRIE, TU TRIES, IL TRIE...

La commune de Saint Mandrier est dans le peloton de tête des communes de l'agglomération pour le tri sélectif des déchets ménagers.

Ces bons résultats ont notamment permis de diminuer la taxe sur les ordures ménagères.

Nous devons poursuivre cet effort en veillant :

- à bien séparer les cartons et papiers collectés en porte à porte le mardi, des plastiques collectés le jeudi,
- à vider de leur contenu tous les contenants en plastique avec bouchons et en excluant du tri sélectif tout autre type de plastique (pot de yaourt, barquettes, mobilier...),



- à faire un effort pour le tri du verre qui permet à la fois de financer la ligue contre le cancer et d'alléger le tonnage des ordures partant à l'incinération.



ALORS, LA PISTE ?

Vous êtes nombreux à nous interroger. Alors où en est on pour la piste cyclable en bord de mer ?

Ce projet complexe, soutenu par les collectivités locales, les associations, dont l'association "vélo pour tous" et l'ensemble de la population, fait petit à petit son chemin.

Longtemps le mot SEVESO a servi de refus à tout examen du projet.

Mais la procédure imposée par l'Europe associe les populations riveraines à la consultation

des études de risques. Aussi, dès l'été 2012, la preuve a été apportée que le classement SEVESO du site du Lazaret était uniquement lié aux risques que font peser sur l'environnement les grandes quantités de gazole et de TR5 stockés sur le site.

Il ne reste plus qu'à convaincre la Défense de mettre sur pied le groupe de travail réunissant techniciens de la Défense, des services de l'Etat et des collectivités locales qui permettra de lever les derniers obstacles à la réalisation d'une piste cyclable par le bord de mer.



Retour à la raison à propos du classement SEVESO du site du Lazaret.

Tous les sites stockant des hydrocarbures facilement inflammables et explosifs ont été classés SEVESO en 1982 par la directive 82/501/CEE.

Le site du Lazaret qui n'a que du gazole mais en très grosse quantité et du TR5, produits peu inflammables, n'était pas concerné.

Il a été classé en 2003 par la directive CEE 105/2003, car après l'Erika et d'autres catastrophes environnementales, il a paru indispensable de se prémunir contre les risques majeurs pour l'environnement.

Ce risque est d'autant plus important au Lazaret que, si le seuil de classement a été fixé à 25 000 tonnes, ce sont en réalité plus de 120 000 tonnes d'hydrocarbures peu inflammables mais très dangereux pour l'environnement qui sont stockés à proximité immédiate du rivage.

Les réservoirs en acier qui les contiennent sont vieux (1935) et exposés à la corrosion. En cas de rupture d'un seul bac, ce sont 10 000 tonnes qui se déverseraient directement à la mer occasionnant une véritable catastrophe pour toute notre région qui tire sa principale ressource de la mer Méditerranée.

Libre Expression

Gestion communale : Pour M. le Maire : Gérer c'est déléguer. Voici la liste non exhaustive des concessions et délégations que la majorité a confié à des tiers : l'eau, les travaux d'électricité, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement, le contrôle de débroussaillage obligatoire... Que cela nous apporte-t-il ? Certainement pas moins d'impôts car ils ont augmenté de 35% depuis 2001. Que se passe-t-il dans les associations présidées par les adjoints de M. le Maire ? Pourquoi l'Office de la Culture a-t-il été dissout ? Comment se fait-il que l'Office de Tourisme connaisse cette année un déficit plus de 6 fois supérieur à son redressement Urssaf ?

Ethique et transparence : Fin de non-recevoir et calomnie de la part du 1^{er} magistrat lorsqu'on évoque ce sujet. Nous réaffirmons que nous trouvons anormal que notre Maire en exercice ait fait des opérations immobilières sur sa commune via des sociétés écrans. Qu'il cesse de jouer les martyrs en prétendant que sa famille a été attaquée. Nous condamnons ses actions, s'il a mêlé sa famille à ses acquisitions ; nous n'y sommes pour

Quelques précisions :

Comment se fait-il que vous ignoriez les causes du déficit alors que vous me semblez bien informé quant aux montants ? Vous avez je crois, au sein du bureau de l'Office, un membre MVTE qui siégeait au conseil d'administration et au bureau et qui vient de démissionner de notre office. Elle ne pouvait donc pas ignorer la situation !

Peut-être n'avez-vous pas lu tous les documents et vous n'avez pas compris, voici donc l'explication :

Pour être conforme à la convention collective des Offices de Tourisme, une revalorisation salariale a été mise en place d'où une augmentation des salaires et des charges. La solution ? Fermer l'Office ? Mettre les employés au chômage ? Ou sous-traiter cette fonction à l'extérieur comme l'ont fait La Seyne, Six Fours et Ollioules.

Quant à nous, nous préférons conserver notre Office de Tourisme indépendant pour rendre le maximum de services à la population et aux touristes.

Marie-France GIOVANNELLI, Adjointe au Tourisme

La calomnie, elle est plutôt du côté des élus de l'opposition et vous en avez quelques exemples depuis quelques semaines, car apparemment pour eux la campagne électorale a commencé.

Mais les mandréens ont déjà sanctionné les mensonges proférés en 2008 sur mes prétendues opérations immobilières, car ils me voient vivre ainsi que ma famille parmi eux depuis près de 30 ans.

Beaucoup se sont offusqués de ces procès gratuits intentés en plus par ces personnes qui n'ont qu'un intérêt celui de se lancer dans une campagne électorale qui, par leur attitude, va se dérouler « dans le caniveau ». De

rien ! Quant aux insinuations de menaces dans « le Mandréen » précédent, nous rappelons qu'en mars 2008, M. le Maire avait cité devant le tribunal correctionnel M. Esposito pour diffamation envers sa personne aux frais des mandréens. Il n'a pas dit qu'il avait perdu ce procès et que M. Esposito n'a jamais été condamné. Pas jolie cette façon de salir un jeune candidat et son équipe qui le gênaient ! Il est inadmissible que M. le Maire bafoue le droit d'opposition en publiant systématiquement une ½ page d'invectives sous notre tribune. Qu'il nous laisse son espace, toujours plus grand, et nous pourrions enfin exposer aux mandréens nos projets !

Les élus MVTE : Jacques ESPOSITO, Francis LIGER-BELAIR, Louis LESTHEVENON

Proclama : « une partie de mon ascendance est originaire de cette île et je suis très enthousiaste de l'impulsion culturelle et du rapprochement intergénérationnel que ce jumelage va créer. Je vous livre sur mon blog (mvte.brg) le récit de voyage de mon grand-père ». Jacques ESPOSITO

même, les Mandréens condamnent aujourd'hui ceux qui s'attaquent à ma vie privée en me demandant copie de mes diplômes.

Quant au soi-disant procès perdu contre M. Esposito en 2008, je rappellerai qu'au pénal M. le Procureur de la République a refusé de prendre la plainte à cause de la campagne électorale et que Mme Rachida Dati, alors ministre de la justice, avait déclaré que la meilleure sanction pour cette diffamation était le résultat des urnes.

Or, c'est bien ce qui a été fait, car la population a relégué M. Esposito et sa liste dans les rangs de l'opposition. Quant au procès civil, il n'a pas eu lieu car nous avons décidé de ne pas aller au bout de la procédure, M. Esposito, à la demande de notre avocat, ayant retiré de son blog les propos diffamatoires à mon encontre.

M. Esposito pense qu'en m'attaquant sur ma vie privée, il va pouvoir faire oublier ses deux ans d'absence de la commune où il n'a participé à aucune prise de décision importante. Il se trompe. Il se trompe encore s'il pense masquer son manque d'autorité car en fait, ce n'est pas lui qui tire les ficelles de sa liste, et ça, tout le village sait qu'il en a d'ailleurs incapable.

Comme beaucoup de mandréens le savent, j'ai longtemps joué au rugby, école de la vie par excellence, où nos éducateurs nous apprenaient que dans la mêlée, il fallait se faire respecter. J'ai eu cette éducation et j'en suis fier et que M. Esposito et ses colistiers comprennent que malgré leurs mensonges et leurs attaques sur ma vie privée, je ne me laisserai pas faire, au contraire, cela me donne de l'énergie pour finir mon mandat et en entamer un autre.

Le Maire

Pour plus d'informations, consultez le blog de Gilles VINCENT : www.gilles-vincent.com

La ville de St-Ouen mène une politique très offensive en matière de maîtrise du foncier. Cela passe par 2 leviers : la charte promoteur et la politique de préemption. Pour l'habitat neuf, la commune a signé une charte avec les promoteurs qui s'engagent à vendre 10 à 15% inférieur du marché, cette charte fixe les prix de sortie en aval de la vente, afin de maîtriser la spéculation. Le 1er

mois de la mise en vente, seuls les habitants de la ville peuvent acheter. En outre, la charte prévoit d'autres clauses sur la qualité environnementale de l'habitat, surface min. de l'habitat etc.. Si un investisseur veut acheter 3 appartements, cela lui sera refusé. L'autre façon de contenir les prix est donc la préemption. St-Ouen utilise la préemption comme moyen de négociation. Les

prix sont fixés avec un certain nombre de critères en lien avec le service des domaines. C'est le seul outil qui permet d'avoir des logements à des prix maîtrisés et donc une accession à la propriété.

Jean-Marie JEGOU, élu Demain Saint-Mandrier Gauche Unie et Écologie : jmjegou@orange.fr / 04.94.63.60.35

Quelques précisions

Et d'après M. Jégou, que faisons nous à Saint-Mandrier ?

- 1 - Nous avons un droit de préemption sur l'ensemble de la commune.
- 2 - Nous avons préempté à plusieurs reprises notamment pour acquérir des logements sociaux ou des espaces boisés.

3 - Nous avons négocié avec le dernier aménageur, la construction d'un parking, la rétrocession de 5000 m² de forêt et la construction de logements sociaux en accession à la propriété réservés aux jeunes ménages.

Le Maire,

Suite aux inondations en Haute-Garonne et particulièrement à Saint BÉAT, la commune de Saint-Mandrier met à votre disposition une urne à l'accueil de la mairie village et mairie annexe. Vous pouvez adresser vos dons à l'association « Sauvons Saint BÉAT » et libeller vos chèques à cette association. Devant la gravité de ces événements l'association sera chargée de recueillir vos dons pour qu'ils profitent aux plus démunis.

Mona ROURE

Adjointe au Maire chargée de l'Action sociale

Dans le cadre du « PLAN CANICULE » et pour permettre toute intervention auprès des personnes âgées ou handicapées, nous invitons les personnes âgées de plus de 65 ans qui le souhaitent à s'inscrire sur un registre, soit par téléphone en mairie au 04.94.11.24.56, soit par écrit, en précisant nom, adresse, âge et numéro de téléphone.

Le fichier, confidentiel, sera utilisé seulement dans le but de prévenir et d'aider en cas de risques exceptionnels.

Mona ROURE

Adjointe au Maire chargée de l'Action sociale

Jeunesse - Sport - Associations

TOURNOI MICHEL CHAMBELLAND

Pour la 2^{ème} année consécutive, le tournoi de foot « Michel CHAMBELLAND » s'est déroulé au profit de l'Association « Un FAUTEUIL à la MER » de l'hôpital Renée Sabran de Giens. L'organisation gérée par l'USMM Football, a permis à 15 équipes de s'affronter dans la joie et la bonne humeur, le samedi 8 juin, avec la victoire de l'équipe "Vainqueur" contre l'équipe "PSV Heineken" en finale.

La famille Chambelland remercie tous les bénévoles du club pour leur investissement, la municipalité, ainsi que les commerçants



de Saint-Mandrier, les Ambulances Omnium, le RCT, l'OM, le TFC pour les lots de la tombola, et également la société IGUACU et le Bar des Pêcheurs pour leur sponsoring. Rendez-vous donné pour l'année prochaine !

Catherine DEFAUX
Adjointe au Maire chargée
de la Jeunesse et des Sports

"COURSE EN COURS"

Les élèves du Collège Louis Clément ont remporté le 2^{ème} Prix Régional de "Course en Cours", mercredi 22 mai, au terme d'une journée de soutenances et de runs sur ligne droite.

Comme une écurie de compétition automobile, les 6 collégiens ont imaginé et conçu une mini voiture de course innovante durant l'année scolaire.

L'équipe Power Six tient à remercier ses sponsors et col-

laborateurs qui ont permis l'aboutissement de son projet, en particulier : M. le Maire et la commune de Saint-Mandrier, Probace Meditech, le Garage du Port, le Village de la Com', la Boîte à Mots, la Boucherie du Pin Rolland, la Cave Mandréenne, le Club de Modélisme Mandréen et l'association PariMédia.

Bravo à Alessi, Jason, Luca, Maxime, Nicolas, Olivier de l'équipe Power 6.

Philippe Mancini



Vous avez obtenu votre Baccalauréat cette année ? N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du service Vie de la Cité (04.94.11.51.76) afin qu'une invitation vous soit adressée pour une **cérémonie de remise de récompenses** qui aura lieu le vendredi 30 août prochain, salle du Conseil au square Marc Baron à 18 h 30.

Catherine DEFAUX
Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse et des Sports

SORTIE DE FIN D'ANNÉE ORGANISÉE PAR L'APE pour les enfants des pédibus « Marchons Vers l'école ».

C'est un rendez-vous désormais annuel : la sortie de fin d'année pour les enfants les plus âgés inscrits sur les pédibus du village et du Pin Rolland. Cette fois-ci, l'APE a emmené les élèves des niveaux CE2, CM1 et CM2 à la maison des 4 frères du Beausset.

Au programme de cette journée : découverte du site, balade dans la nature, capture d'insectes, dégustation de pétales de fleurs sauvages et chasse aux papillons,

sans compter l'observation de fossiles ou encore d'orchidées de Méditerranée.

Le tout, clôturé par un pique-nique "dans la verte" avec refuge dans une cabane au milieu des bois.

Nos jeunes explorateurs ont été pris en charge par les animateurs naturalistes de la maison des 4 frères qui les ont initiés à la géologie, la botanique ou encore l'entomologie. Bref, l'occasion de les sensibiliser à la richesse du patrimoine naturel de la région et de les familiariser avec les "bébêtes" qui les entourent pour qu'ils apprennent à les regarder, les admirer et les respecter.

Une sortie éducative et ludique proposée par l'Association pour la Protection de l'Environnement (A.P.E) avec le financement de la Commune et le soutien du Conseil Général.

L'équipe de
Marchons vers l'Ecole



LES MINIMES DE L'ÉCOLE DE TIR ET LA PRÉSIDENTE DU TIR CLUB DE LA PRESQU'ÎLE À L'HONNEUR

Lors du championnat départemental des écoles de tir du 18 mai 2013, Nicolas CARRAUD se classe à la 1^{ère} place en tant que champion du Var. TERENCE OBER se classe 2^{ème} en tant que vice-champion.

Lors du championnat régional du 2 juin 2013, Nicolas CARRAUD termine 2^{ème} avec un titre de vice champion régional Côte d'Azur. TERENCE OBER termine 4^{ème} au classement général.

Félicitations à nos tireurs qui se qualifient pour le championnat

de France qui aura lieu à Montluçon, du 4 au 7 juillet.

Par ailleurs, M. GERARD, Président de la société de Tir de Toulon, mandaté par le Président de la Fédération Française de Tir (FFT) a remis à Mme CARRAUD la médaille du mérite fédéral qui est la plus haute distinction de la FFT. Cette médaille récompense 40 ans de services rendus dans le domaine sportif et notamment 9 ans en tant que trésorière de la Ligue de Tir Côte d'Azur et 30 ans en tant que Présidente du Tir Club de la Presqu'île de Saint-Mandrier.

Le Tir Club de la Presqu'île



L'ASSOCIATION LES BRUISSEMENTS FÊTE SES 15 ANS"

L'Association "Les Bruissements de St Mandrier" a tenu son Assemblée Générale au restaurant l'Hacienda à l'occasion de son 15^{ème} anniversaire. Les participants à cette journée ont été accueillis par un superbe cadeau d'anniversaire.

Le repas dansant, le gâteau d'anniversaire accompagné de la traditionnelle coupe de champagne et la superbe loterie gratuite ont été au programme de cette journée ensoleillée et festive.

Prochain RdV : Jeudi 11 Juillet 2013 à la salle des Fêtes Marc Baron pour un Buffet Campagnard.

Le Président Gabriel BESSON
Tel 06 37 80 54 10



L'AMICALE DES NAGEURS DE COMBAT

Depuis le début de cette année, l'Amicale des Nageurs de Combat a transféré son siège social à l'Hôtel de Ville de Saint-Mandrier. Les membres de cette amicale ont servi, ou servent encore, au Commando Hubert implanté sur notre presqu'île depuis de nombreuses décennies.

Présente à nos dernières cérémonies patriotiques, l'ANC s'est plus particulièrement impliquée lors de la Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France en Indochine,

par la présence d'une importante délégation avec son fanion, le dépôt d'une gerbe et en offrant le vin d'honneur.

Le Président fondateur, M. Pierre PIHAN, est l'un des rares rescapés des combats de l'église de Ninh-Binh le 28 mai 1951 (Tonkin, Indochine)

Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle amicale Mandréeenne qui participera désormais à l'ensemble des cérémonies patriotiques prévues au programme annuel.

Jean Kuhlmann
Conseiller municipal
Correspondant défense



ESSOR ÉCONOMIQUE

Nouveau, Pascal Onard, prestataire de services indépendant vous propose :

Service en assistance administrative à domicile :

- Démarches et formalités administratives (tenue du budget, assurances, retraite, santé, impôts.....) ;
- Gestion de courriers et traitement de dossiers ;
- Accompagnement et intermédiaire auprès de différents organismes, administrations ;
- Classement, archivage des papiers et rédaction de documents.

Service de conseils sur les nouvelles technologies (fournisseurs d'accès internet, informatique, téléphonie mobile) :

- Conseils ;
- Aide aux changements d'opérateurs, aux litiges et résiliations ;
- Apprentissage/formation ;
- Paramétrage ;
- Aide à la prise en main de nouveaux équipements.

Pour tout renseignement, contactez Pascal au 06 50 59 19 69
Site web : www.pascalonard.com
Mail : pascalonard@gmail.com

LE THÉÂTRE SUD VAROIS AVEC ARTHUR

Nous jouons le mercredi 24 Juillet à 21h au théâtre Marc Baron Dans le cadre de "Tous avec Arthur".
Tarif 10 € entièrement reversé à l'association.

Réservations au 06.72.15.39.19



VISITE DES PLANTATIONS Jeudi 25 juillet à 10 h

L'Association du Reboisement de la Forêt Mandréeenne vous invite à visiter les plantations de la route de la Renardière. Rendez-vous à 10h près de la salle Nachin.

Vous êtes tous les bienvenus.

Jacques CARRIERE



APPEL À TÉMOIGNAGE ET DOCUMENTS

Nous recherchons des familles ayant connaissance d'un ascendant mort à la guerre 1914-1918, susceptibles de transmettre une mémoire famille ou de détenir des documents divers sur leurs ancêtres.

Merci de contacter le 04.94.94.98.44 ou domi.marcellesi@orange.fr